La réinsertion socio-professionnelle

Dernière mise à jour 25/03/2026

Si vous êtes en incapacité de travail à cause de problèmes de santé ou d'un handicap, vous pouvez quand même reprendre une activité professionnelle si vous en avez l'envie et les capacités.

C'est l'INAMI qui est en charge des parcours de réinsertion socio-professionnelle, et à ce titre, elle a développé **le projet *Back to work*** (« Trajet Retour au Travail »). Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs organismes bruxellois : Actiris, Bruxelles Formation, les mutualités.

Comment cela se passe-t-il ?

- **Si vous êtes en incapacité de travail depuis moins d'un an**, vous devez prendre contact avec votre mutualité pour faire part de votre souhait de reprendre le travail malgré votre situation d'incapacité de travail. Votre mutualité vous mettra en contact avec un coordinateur « retour au travail ».
- **Si vous êtes en incapacité de travail depuis plus d'un an**, vous devez alors prendre contact avec Actiris, qui vous mettra en contact avec un conseiller-référent.
- Dans chacune des deux situations présentées ci-dessus, **vos capacités actuelles seront évaluées** afin d'identifier l'activité que vous pouvez encore faire, le type de tâches que vous pouvez effectuer malgré votre incapacité : ce sont **vos « capacités restantes »**.
- Vous identifiez, éventuellement avec l'aide du coordinateur « retour au travail » ou du conseiller-référent, **un emploi qui répond à vos souhaits ou une formation professionnelle qui vous aidera à y parvenir**. Le médecin-conseil de votre mutualité évaluera ensuite si la formation ou l'emploi que vous

souhaitez correspond à votre situation de santé (à vos « capacités restantes »).

- Le médecin-conseil de votre mutualité soumet ensuite la proposition de formation ou l'emploi à l'INAMI. **Si la décision de l'INAMI est favorable :**
  - Soit vous aviez opté pour un parcours de formation, et vos frais de formation ainsi que les primes liées seront pris en charge par votre mutualité ou par Actiris (selon que vous avez été accompagné par votre mutualité ou par Actiris).
  - Soit vous aviez trouvé un emploi correspondant à votre état de santé, et vous pouvez démarrer votre activité.

Ressources

- INAMI - Reprise du travail pendant une incapacité de moins d'un an (https://www.riziv.fgov.be/fr/themes/reinsertion-socio-professionnelle)
  INAMI
- La reprise du travail pendant une incapacité de plus d'un an (https://www.riziv.fgov.be/fr/themes/reinsertion-socio-professionnelle/reprendre-un-travail-de-votre-propre-initiative-pendant-un)
  INAMI

Adresses utiles

INAMI - Section réinsertion socio-professionnelle

1210 Saint-Josse-ten-Noode

INAMI - Section réinsertion socio-professionnelle
Avenue Galilée, 5/01
1210 Saint-Josse-ten-Noode
Belgique

Site internet (https://www.inami.fgov.be/fr)

02/739.76.10
reinsertion@riziv-inami.fgov.be

ACTIRIS

1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

ACTIRIS
Avenue de l'Astronomie 14
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
Belgique

Site internet (https://www.actiris.brussels)
0800/35.123 (Contact center)
0800/35.089 (Inclusie)
02/505.11.97 (Espace langues)
02/505.79.15 (Ligne employeurs)
chercheursemploi@actiris.be
espace-langues@actiris.be
plaintesklachten@actiris.be
inclusion@actiris.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/15740)

MC MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

1000 BRUXELLES

MC MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
Boulevard Anspach 111-115
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.mc.be)
0800/10.987 (gratuit)
02/501.58.58
st.michel@mc.be

Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/1531)

SOLIDARIS BRABANT

1000 BRUXELLES

SOLIDARIS BRABANT
Rue du Midi 111
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.solidaris-brabant.be)
02/506.96.11 (Contact center)
02/272.08.90 (MUTAS)
02/506.98.61 (service juridique)
mail@fmsb.be
www.solidaris-brabant.be/fr/contact
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/1411)

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE
Boulevard Louis Mettewie 74-76
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Belgique

Site internet (https://www.partenamut.be/)
02/444.41.11 (service center mutualité)
02/444.46.66 (garde d'enfants malades - école à domicile)
02/549.76.70 (Département Care et social)
078/15.50.91 (transport médical line)
Formulaire de contact (https://contact.partenamut.be/fr)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/11917)

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE
Boulevard Brand Whitlock 87-93
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Belgique

Site internet (http://www.mutualia.be)
02/733.97.40
02/743.16.13 (aides individuelles à l'inclusion)
info@mutualia.be
iriscare@mutualia.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/6685)

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

1030 SCHAERBEEK

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL
Place de la Reine 51-52
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Site internet (https://www.mutplus.be)
02/209.48.11 (général)
02/209.49.77 (service social)
02/209.49.72 (aides individuelles à l'inclusion)
infofr@mutplus.be
brumutmed@mutplus.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14789)

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

1000 BRUXELLES

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ
Rue du Trône 30
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.caami-hziv.fgov.be/fr)
02/229.34.80
02/227.63.14 (aides individuelles)
02/227.62.69 (service social)
bruxelles@caami.be
aidesindividuelles@caami-hziv.fgov.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14681)

Dernière mise à jour 25/03/2026